Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 035-213503386-20251208-D054_2025-DE

COMMUNE DE TORCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, M. Gérard Pairel, Mme Bernadette Reucheron, M. Denis Planchais, Mmes Anne-Françoise Marion, Wennaële Marion, M. Jean-Jacques Pirot, Mme Céline Le Dortz, M. Emmanuel Heinry, Mmes Myriam Doudet, Séverine Renaux, Nathalie Lebreton, MM. Dominique Perette, Julien Bétin.

Etaient absents : M. Gaëtan Huline

Date de convocation : 02 décembre 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 01
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

054-2025	**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 – RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR VACATAIRE**

Le maire informe le conseil municipal que la commune doit réaliser les opérations de recensement de sa population en 2026.

Le maire précise que la dotation forfaitaire accordée par l'INSEE s'élève à 2 206.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de recruter 2 agents recenseurs qui seront chargés, sous l'autorité de Mme Elise Davenel, coordonnateur communal, et de Mme Sylvie Talon, coordonnateur communal suppléant d'assister aux formations réalisées par l'INSEE, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

- de fixer les modalités de leur rémunération, rémunération qui est soumise aux cotisations applicable au régime général, de la manière suivante :

  - 1,63 € par feuille logement
  - 0.64 € par bulletin individuel
  - Indemnité de formation : 35.00 € la demi-journée sachant que 2 demi-journées sont prévues/agent soit 70.00 €
  - Indemnité de tournée de reconnaissance : 50.00 € la tournée par district
  - Indemnité Kms : 150.00 € pour le district A et 100.00 € pour le district B

.../...

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 035-213503386-20251208-D054_2025-DE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

✓ décide :

- de recruter 2 agents recenseurs pour la réalisation des opérations de recensement de la population du 06 janvier 2026 au 26 février 2026 qui seront chargés, sous l'autorité de Mme Elise Davenel, coordonnateur communal, et de Mme Sylvie Talon, coordonnateur communal suppléant d'assister aux formations réalisées par l'INSEE, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

- de fixer les modalités de leur rémunération, rémunération qui est soumise aux cotisations applicable au régime général, de la manière suivante :

  - 1,63 € par feuille logement
  - 0.64 € par bulletin individuel
  - Indemnité de formation : 35.00 € la demi-journée sachant que 2 demi-journées sont prévu/agent soit 70.00 €
  - Indemnité de tournée de reconnaissance : 50.00 € la tournée par district
  - Indemnité Kms : 150.00 € pour le district A et 100.00 € pour le district B

✓ charge le maire de procéder au recrutement des 2 agents recenseurs et lui donne tous pouvoir de signature pour la réalisation du recensement de la population 2026.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,
A Torcé, le 08 décembre 2025

Le maire,

MAIRIE de TORCE R.F. ILLE ET VILAINE

Yannick Fouet